

2019 - 2020 Procédure de prise de licence

**A CONSERVER
PAR
L'ASSOCIATION**

Afin de faciliter les démarches administratives de votre association, merci de prendre connaissance de la procédure pour la prise des licences.

ETAPE N°1 :

FORMULAIRE B0 « DEMANDE DE LICENCE FAEMC »

Chacun des adhérents de l'association doit remplir et signer le formulaire « B0 - demande de licence FAEMC » puis remettre ce formulaire à son association.

- Ce document vaut pour lecture des conditions d'assurance et permet à l'association de savoir si l'adhérent doit fournir ou non un certificat médical en fonction de l'attestation présente à droite de ce même formulaire.

- L'association doit archiver le formulaire B0 pour une durée de 3 ans. L'assureur peut, en cas de déclaration d'accident, demander à l'association une copie de ce formulaire signé par l'adhérent concerné.

- Il ne doit pas être transmis à la Fédération.

PRISE DE LICENCE « WEB »

- ETAPE N°2 :

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION ET COMMANDE DE LICENCES VIA L'ESPACE DIRIGEANT

- Une fois sur www.panda.faemc.fr et connecté, cliquez sur l'onglet s'affilier

Lors de votre 1^{ère} connexion vous devrez utiliser le numéro de licencié reçu dans le courrier de pré-rentrée

- Suivez les étapes et profitez-en pour vérifier et mettre à jour les informations de votre structure
- Indiquez les disciplines pratiquées dans votre structure
- Renouvelez votre affiliation et commandez vos premières licences
- Choisissez votre paiement parmi le prélèvement, la carte bleue ou le chèque.

Info : Si vous optez pour le paiement par prélèvement, vous ne serez débité qu'au début du mois qui suit votre commande.

- Validez votre commande, celle-ci pourra être traitée par la Fédération

PRISE DE LICENCE « PAPIER »

- ETAPE N°2 :

REPLISSAGE MANUSCRIT DES DEMANDES DE LICENCES VIA LES FORMULAIRES B1 ET B2

- L'association saisit de manière manuscrite les informations des adhérents figurant sur leur demande de licence fédérale (B0) respective (nom, prénom, date de naissance, e-mail, spécialité principale et discipline(s))
- Le responsable de la commande doit signer impérativement les formulaires B1 et B2 (le 1^{er} B1 doit être signé par un membre du bureau).
- **Rappel : Pour les commandes « papier », les frais de dossier s'élèvent à 15 euros. Ils ne sont à régler qu'une fois par saison.**

Au cours de la saison, vous aurez toujours la possibilité d'imprimer les formulaires B1 et B2 vierges disponibles sur www.faemc.fr et de les remplir manuellement.

ETAPE N°3 :

ENVOI DE LA COMMANDE A LA FAEMC

- L'association doit envoyer les formulaires B1 et B2 signés ainsi que le règlement correspondant par chèque (ordre : FAEMC) à l'adresse suivante : FAEMC – 27 rue Claude Decaen – 75012 PARIS

Besoin d'aide ? La FAEMC vous accompagne !

Pour toutes vos questions concernant la procédure de prise de licence, n'hésitez pas à contacter le service des licences par mail à licences@faemc.fr ou par téléphone au 01 40 26 95 50.

Pour une meilleure disponibilité, le standard restera exceptionnellement ouvert tout le mois de septembre, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 15h30 - le Jeudi de 9h30 à 12h30.